



## ADHESION A LA MARQUE PEFC

### POUR LA CERTIFICATION DE LA GESTION DURABLE DE Forêt Départementale de BEYNAVES

*Le PEFC<sup>1</sup> a pour objectif de garantir que les forêts des propriétaires qui s'y engagent sont gérées durablement, c'est à dire que la gestion prend en compte les enjeux économiques, environnementaux et sociaux des forêts actuellement et pour le futur.*

*Pour les consommateurs, la marque PEFC assure que le bois (ou produit dérivé) provient d'une forêt gérée durablement.*

Le Conseil Général des Hautes Alpes, a demandé la certification PEFC pour la gestion de sa forêt de Beynaves.

Il est ainsi le **premier département de Provence-Alpes-Côte d'Azur**, sixième département français **à obtenir une attestation de gestion forestière durable.**

L'obtention de cette marque est une reconnaissance des efforts consentis par le Département pour sa forêt. Elle témoigne du respect des bonnes pratiques PEFC pour son patrimoine forestier à savoir :

**La prise en compte des multiples usages de la forêt** par l'adoption d'une gestion adaptée aux usages locaux. La gestion forestière prônée par PEFC intègre aussi bien les problématiques liées à la chasse que celles liées à l'accueil du public.

---

<sup>1</sup> PEFC : Programme de reconnaissance des certifications forestières. Pour en savoir plus : <http://www.pefc-france.org> ; <http://www.ofme.org>

**Le maintien de la diversité biologique** par la mise en œuvre de mesures favorables aux espèces animales et végétales comme le maintien d'arbres morts sur pied, qui constitue l'habitat de nombreux insectes et oiseaux.

**Une meilleure qualité des travaux en forêt**, par l'emploi d'entreprises qualifiées qui s'engagent à suivre des règles d'exploitation qui visent notamment au respect du milieu naturel. Le ramassage des déchets est exigé lors de coupes et travaux.

**Amélioration de la récolte du bois**, nécessaire à la dynamisation de la forêt. La sous-exploitation actuelle des forêts dans les Hautes Alpes peut mettre en péril le rôle protecteur des forêts, notamment en ce qui concerne la lutte contre l'érosion ou les inondations.

Cette adhésion s'inscrit dans la politique actuelle menée par les propriétaires en général et les collectivités en particulier de certification de leurs forêts. L'association des Communes Forestières des Hautes Alpes encourage et appuie les collectivités à s'engager dans cette démarche de certification. Ainsi en 18 mois, 10 % des forêts des collectivités des Hautes Alpes ont obtenu leur attestation de gestion durable auxquelles s'ajoutent la totalité des 20 000 ha de forêts de l'Etat.